



Demande d'inscription scolaire

- ☐ ECOLE MATERNELLE DE MACAU
- ☐ ECOLE ELEMENTAIRE DE MACAU

Année/.....

L'inscription est obligatoire pour l'entrée en maternelle et le passage au CP (cours préparatoire). De plus, les enfants qui emménagent sur Macau et/ou qui changent d'école doivent aussi procéder à une demande d'inscription. Si votre enfant ne change pas d'école, son inscription dans la classe supérieure sera effectuée automatiquement par les services municipaux.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire de MACAU, vous devez :

1. Inscrire votre enfant auprès des services de la mairie de Macau :
 - Remplir la demande d'inscription et fournir les pièces justificatives demandées
 - La déposer complète en mairie ou la transmettre par mail
 - La demande sera étudiée et vous recevrez une notification par mail avec le certificat d'inscription au nom de votre enfant si votre demande a été acceptée.

Le DOSSIER COMPLET est A REMETTRE EN MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE ou à TRANSMETTRE PAR MAIL A « inscriptionscolaire@ville-macau.fr »

2. Procéder à son admission auprès de la direction de l'école concernée dès que vous aurez reçu le certificat d'inscription.

ECOLE MATERNELLE	Madame GUIBERT	En priorité, par mail E.Mat.Macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83
ECOLE ELEMENTAIRE	Monsieur ARSANDEAU	En priorité, par mail E.macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 1er septembre 2025



Tous DOSSIERS INCOMPLETS ne pourra être traités.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Sexe :

Nationalité :

Adresse :

.....

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Premier représentant légal (père ☐ – mère ☐ - tuteur ☐)

NOM :

Prénoms :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Mail.....@ :

☎ domicile : ☎ portable :

☎ professionnel : Employeur :

Deuxième représentant légal (père ☐ – mère ☐ - tuteur ☐)

NOM :

Prénoms :

Adresse (si différente de l'enfant).....

Mail.....@ :

☎ domicile : ☎ portable :

☎ professionnel : Employeur :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Mariés ☐ Pacsés ☐ Concubin ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐

AUTORITE PARENTALE

Conjointe ☐ Mère seule ☐ Père seul ☐ Tuteur ☐

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EVENTUELLEMENT (PRECISER LES NOMS, PRENOMS, ADRESSE, TELEPHONE)

.....

.....

.....

.....

DIVERSES AUTORISATIONS

► Autorisation de communication de l'adresse personnelle aux associations de parents d'élèves et d'utilisation par la Mairie pour l'envoi de courrier relatif à la vie de l'école : ☐ OUI ☐ NON

► Autorisation d'utiliser votre numéro de téléphone portable pour vous informer de toute alerte ou exercice dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux Risques Majeurs (destiné à organiser la protection des élèves en cas d'alerte préfectorale motivée par un accident majeur) et de vous communiquer toute information scolaire ayant un caractère d'urgence : ☐ OUI ☐ NON

► Autorisation d'utiliser votre numéro de téléphone portable ou mail pour vous communiquer toutes informations liées à la vie de l'école ou de la restauration scolaire : ☐ OUI ☐ NON

EN CAS DE DEMENAGEMENT HORS DE LA COMMUNE DE MACAU

RAPPEL EN CAS DE DEMENAGEMENT HORS DE LA COMMUNE DE MACAU : vous devez inscrire votre enfant à la mairie de votre nouveau domicile.

Cependant, si le déménagement a lieu en cours d'année, votre enfant peut terminer l'année scolaire dans l'école de Macau. **Le tarif de la restauration scolaire sera inchangé jusqu'à la fin de l'année en cours.**

De plus si votre enfant est inscrit à l'école maternelle (PS, MS, GS) ou à l'école élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2) avant le déménagement, il peut terminer sa scolarité dans la même école, par exemple :

- si votre enfant a commencé son année scolaire en petite section de maternelle et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de la grande section de maternelle. Il devra changer d'école pour sa rentrée en CP. **Le tarif de restauration scolaire sera alors de 5 euros dès la rentrée scolaire qui suit votre déménagement.**
- si votre enfant a commencé son année scolaire en CP et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de son CM2. **Le tarif de restauration scolaire sera alors de 5 euros dès la rentrée scolaire qui suit votre déménagement.**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LE CERTIFICAT D'INSCRIPTION

- ➔ Documents à fournir pour tous les enfants :
 - Pièce d'identité du parent qui inscrit l'enfant
 - Livret de famille COMPLET (y compris la fratrie)
 - Justificatif de domicile récent
 - Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires
- ➔ Pour tout enfant scolarisé auparavant dans un autre établissement :
 - Le certificat de radiation délivré par l'établissement d'origine
- ➔ Pour les parents divorcés ou en instance de divorce :
 - La photocopie du jugement de divorce (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce) ou de l'ordonnance provisoire mentionnant l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant
 - À défaut : une attestation sur l'honneur du deuxième parent justifiant son accord pour l'inscription accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité

ADMISSION DE VOTRE ENFANT A UNE ECOLE de MACAU

Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, veuillez contacter la Direction de l'école concernée :

ECOLE MATERNELLE	Madame GUIBERT	En priorité, par mail E.Mat.Macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83
ECOLE ELEMENTAIRE	Monsieur ARSANDEAU	En priorité, par mail E.macau@ac-bordeaux.fr ou 05.57.88.42.83

Fait à Macau, le

Signature des responsables légaux



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année/.....

NOM de l'enfant :

Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie

Reçu en mairie le :

Décision de la mairie de Macau :

☐ Inscription validée :

- ☐ Ecole Maternelle de Macau
- ☐ Ecole Élémentaire de Macau

☐ Inscription refusée : Motif

Transmis au directeur / trice de l'école le :

Signature de Madame le Maire ou de l'Adjoint Délégué avec le cachet de la mairie